



FORMATION 125 CM³ (L5e)

Réf de l'action : ECF T084 indice 02

Version 01 de l'école de conduite ECF __ VILLEFRANCHE DE R_____

OBJECTIFS

Etre capable de conduire une motocyclette 125 cm³ en toute sécurité.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Personne titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité.

A noter : Les personnes qui sont titulaires du permis B depuis plus de 2 ans et qui sont en mesure de justifier une pratique de la conduite d'une motocyclette 125 cm³ au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011 sont exemptées de cette formation (ex : un relevé d'information auprès d'un assureur).

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Enseignant titulaire du Titre Professionnel ECSR et du CCS Deux Roues (ou du BEPECASER et de la mention Deux Roues) et, de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012.
- Equipement de radioguidage homologué.
- Aire d'évolution.
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école "

EFFECTIFS

Maximum 3 stagiaires.

HORAIRES

Cf. planning de formation remis en amont de la formation.

DUREE

7 heures

PROGRAMME

Depuis le 1er janvier 2011, être titulaire de la catégorie B du permis de conduire autorise la conduite sur le territoire national d'une motocyclette légère ou d'un véhicule de la catégorie L5e à condition que le conducteur soit titulaire du permis B depuis au moins deux ans et qu'il ait suivi une formation comme indiqué ci-dessous.

- Le véhicule : organes, équipements, contrôles.
- Le conducteur : documents réglementaires, état physique, équipement du motard et du passager, utilisation rationnelle d'une motocyclette, transport d'un passager.
- Les usagers : communication intelligente, piétons, conducteurs de deux roues, conducteurs des autres véhicules, animaux, accidents de la circulation, statistiques, comportement en cas d'accident.
- La conduite hors circulation : maîtrise du véhicule à allure lente, freinage....
- La conduite en circulation : positionnement sur la chaussée, adapter son allure, s'insérer dans la circulation, aborder un virage, aborder une intersection, les dangers particuliers.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluations théoriques et pratiques en continue.

SANCTION VISEE

Attestation de suivi de formation 125 cm³ (7h).

Paraphe OF

Paraphe commanditaire